

COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES Service des Affaires Scolaires

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE COMMUNAL 2025-2026

RAPPEL DE LA PROCEDURE

- 1. Compléter l'état civil de l'enfant et les informations concernant les parents. Bien développer l'argumentaire motivant la demande.
- 2. Faire compléter par le directeur de l'école où l'enfant aurait dû être scolarisé.
- 3. Faire compléter par le Maire de votre commune de résidence.
- 4. Prendre rendez-vous avec Mr BERNARD, responsable des Affaires Scolaires, au 07 88 37 92 92 pour présenter votre dossier.
- 5. Examen en commission de dérogation avec avis définitif. La dérogation est valable uniquement pour la durée de la scolarité dans l'école.



VILLARS	NOM DE L'ENFANT				
SOUMBES	PRENOM				
Sexe : fille garçon (rayer la mention inutile) Date de naissance					
Nom Prénom et A	•				
Autorité parentale : oui – non (rayer la mention inutile)					
Nom Prénom et A		(<i>w</i>			
		utile)			
PARENT 1		PARENT 2			
Lieu de travail Pe	ère :	Lieu de travail Mère :			
Employeur:		Employeur :			
Type de contrat :		Type de contrat :			
Horaires de trava	uil :	Horaires de travail :			
Nom et adresse de	l'école où l'inscription est dema	andée :			
Un frère/une sœur	est-il déjà inscrit dans l'école ?	□ OUI □ NON			
Motif de la demar	nde : merci de joindre un cour	rier argumenté à votre demande			
	Da	ite:			
	Sig	gnature des parents :			

MAIRIE DE VILLARS LES DOMBES – SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES 15, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE – 01330 VILLARS LES DOMBES – 07 88 37 92 90 $\,$ DEROGATION SCOLAIRE

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

1) AVIS DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) de l'établissement scolaire de la commune de

résidence :					
□ FAVORABLE		□ DEFAVORABLE			
Motif:					
	Date : Signature :				
2) AVIS DU MAIRE de la cor élus en dernière page ou la do document) La Commune dispose t'elle		•			
- d'un service de restaurati	on ?	□ oui	□ non		
- d'un accueil périscolaire		□oui	□non		
- d'un service d'assistantes		? □oui	□ non		
Le Maire de la commune de :					
	ETTE INSCRIPTION	1			
Motif:					
		Date : Le Maire et ca	chet :		
3) AVIS DU (DE LA) DIREC	TEUR(TRICE) de l'	'établissement s	colaire d'accueil :		
□ FAVORABLE		[□ DEFAVORABLE		
Motif :					
		Date : Signature			
4) DECISION DE LA COMM	IUNE D'ACCUEIL	:			
DEROGATION	□ ACCORDEE □ REFUSEE	1 0 02 10 00100 00 1	a scolarité dans l'école		
MOTIF:					
		Date Le Maire et ca	chet		



Note à l'attention des Elus des communes de résidence

Madame, Monsieur le Maire, cher(e) collègue,

La commune de Villars Les Dombes a mis en place une commission d'étude des demandes de dérogations au périmètre scolaire. Celle-ci se réunit une fois par mois de mars à juin. La commission analyse les demandes en prenant en compte les situations familiales, le positionnement des maires et des directeurs d'école.

Dans un souci de répondre au mieux à chacun, la décision actée va dans un sens de garantir une bonne gestion des écoles de la commune pour que chaque enfant puisse profiter pleinement d'une scolarité l'accueillant dans les meilleures conditions possibles.

A titre indicatif, nous vous informons que pour l'année scolaire 2024-2025 la participation aux frais de scolarité d'un élève de l'école maternelle s'élève à 1.626,73€ et pour un élève de l'école élémentaire 510,90 €.

Nous vous remercions de prendre en considération ces éléments lors e votre décision votre décision.

Dans l'attente du retour de votre avis, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, cher(e) collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

	Pierre LARRIEU		
	Maire de Villars les Dombe	∋s	
M			
Maire de	LARS		
Signature:	William Co.		